# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 février 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

### **AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES MODALITÉS DE 2º LECTURE DU BILL C-48, TENDANT À MODIFIER LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, les leaders à la Chambre se sont concertés au sujet de l'opportunité d'étudier aussi rapidement que possible le bill C-48, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer. Afin de hâter l'examen de ce projet de loi, il a été entendu, et j'espère que la Chambre adoptera un ordre en ce sens, qu'à 9 h 30 ce soir, le comité plénier s'ajournera et fera rapport sur l'état de la question concernant le bill C-49, que le Chambre passera alors à l'étude du bill C-48 et que la séance se poursuivra jusqu'à l'adoption de la deuxième lecture. Il est également convenu qu'il n'y aura pas de débat sur la motion d'ajournement si le débat de deuxième lecture du bill C-48 se prolonge au-delà de 10 heures. Je voudrais rappeler à la Chambre, monsieur l'Orateur, qu'il est entendu qu'au plus cinq orateurs participeront au débat sur le bill C-48.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a signalé, après discussion, nous avons donné notre accord. Nous voulons faire remarquer à l'honorable représentant que l'opposition est toujours disposée à aider le gouvernement à faire adopter son programme législatif, quand les circonstances le permettent.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord. [Français]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, nous avons donné notre accord, et nous souhaitons aussi que la discussion ne dépasse pas trop 10 heures ce soir.

[Traduction]

M. l'Orateur: Tous les députés consentent-ils à ce qu'il soit ordonné que la Chambre passe, à 9 h 30 ce soir, à l'étude du bill C-48, selon les modalités énoncées par le président du Conseil privé (M. Sharp)?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉPÔT DU DOCUMENT «CHOIX POSSIBLES» ADOPTÉ LORS DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, je dépose dans les deux langues officielles des copies du document «Choix possibles», comme il en a été convenu lors de la réunion des premiers ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, de décembre dernier.

#### L'INDUSTRIE

PROPOSITION D'ACCROISSEMENT DU POURCENTAGE DE PIÈCES D'AUTOMOBILE FABRIQUÉES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, j'interviens, en conformité de l'article 43 du Règlement, à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité concernant le chômage critique dans l'industrie canadienne de l'automobile et, surtout, l'industrie des pièces détachées. Appuyé par le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), je propose:

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce prenne des mesures immédiates pour accroître le pourcentage de pièces d'automobile fabriquées au Canada pour les voitures et camions de fabrication canadienne.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu les termes de la motion proposée. Selon les dispositions de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1410)

#### L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI DANS LE CAS DE M. EARL HASTINGS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Battle River): Monsieur l'Orateur, je propose une motion, aux termes de l'article 43 du Règlement, sur une question de nécessité urgente et pressante. Il s'agit des déclarations faites publiquement par un soidisant propriétaire d'un exploitation pétrolière qui a son domicile et un bureau à Ottawa et aussi une adresse postale à Calgary, Alberta. Ce magnat du pétrole prétend que le premier ministre du Canada (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Turner) l'ont consulté au sujet de la politique pétrolière du gouvernement, qu'il a de l'influence sur le cabinet et qu'il peut communiquer directement avec les plus hauts fonctionnaires de l'État à Ottawa. Si la Chambre y consent, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):